

Règlement du Concours de strip 20 minutes 2009

Le quotidien suisse romand 20 minutes, ci-après 20 minutes, réalise, à l'occasion et en regard de son partenariat de l'édition 2009 de BD-FIL, le Festival de bande dessinée de Lausanne (11-13 septembre) un concours de strip humoristique.

1. CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Le Concours de strip» 2009, organisé par 20 minutes, à l'occasion de BD-FIL 2009, est ouvert à toute personne âgée de 15 ans et plus, domiciliée en Suisse ou à l'étranger et dont le travail n'a jamais été publié sous forme d'album ou de manière régulière dans un média à grand tirage. Chaque participant ne peut adresser qu'un seul projet. Les travaux collectifs ne sont pas acceptés.

2. PROJET A SOUMETTRE

Les créations doivent présenter une histoire dessinée humoristique complète en 3 ou 4 cases (à la suite, sur une seule ligne). Le thème est libre. Le projet doit être présenté sur un **format de 210 mm (largeur) x 68 mm (hauteur)**, en couleur (4 couleurs CMJN, pas RVB) ou en noir-blanc.

Le type et le mode de création sont libres mais le projet doit impérativement parvenir à 20 minutes sous une forme numérisée, soit électronique (format JPEG ou PDF), dans une résolution minimale de 200 Dpi et un taux d'encrage de 240%. Chaque projet devra pouvoir être publiable en l'état, soit sans aucun montage, adaptation, ajout ou mise en page. Le titre du projet devra impérativement figurer sur le strip. La mention de l'auteur (signature) sur le strip est facultative. Le style, la forme ainsi que les techniques de création utilisées pour le projet sont laissés au libre choix du participant. **L'utilisation de la langue française pour les éventuels textes et dialogues est obligatoire.**

Les nom, prénom, date de naissance (jour, mois, année), adresse complète, numéro de téléphone (fixe et/ou mobile) et adresse e-mail (obligatoire) du participant, de même que le titre exact du projet doivent figurer dans l'e-mail accompagnant le projet. L'intitulé du fichier remis devra présenté, au minimum, le titre du projet.

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

3. DELAI DE PARTICIPATION

Les participants doivent adresser tous les éléments de leur projet à la rédaction de 20 minutes à l'adresse **marketing@20minutes.ch** pour **le dimanche 16 août 2009 à minuit (heure GMT+1) au plus tard.**

4. PROMOTION

La promotion du concours est réalisée par le biais des sites internet de 20 minutes (www.20minutes.ch) et de BD-FIL (www.bdfil.ch), d'annonces dans 20 minutes ainsi que par envois de courriels auprès des contacts usuels de BD-FIL et de 20 minutes.

5. DROITS

Tous les participants au concours s'engagent à présenter des créations originales libres de tous droits. Les organisateurs déclinent par avance leur responsabilité dans le cas où une image avec des droits réservés serait utilisée ou copiée par des participants. En cas de contestation avec les éventuels auteurs originaux, seule la responsabilité du/des participants sera engagée.

6. PRINCIPES DE PRESELECTION, JURY ET CHOIX DU PROJET GAGNANT

Un jury de présélection composé de deux personnes, à savoir le rédacteur en chef de 20 minutes, Philippe Favre, et le directeur artistique de BD-FIL, Philippe Duvanel, réalisera, sur l'ensemble des projets reçus, une sélection des 10 meilleurs projets.

Il appréciera, pour se faire et pour chaque projet :

- le respect des conditions du présent règlement
- l'originalité complète du projet et de son scénario
- la qualité humoristique
- les qualités graphiques
- la qualité complète de la réalisation

Les 10 projets sélectionnés seront présentés sur le site www.20minutes.ch (avec le nom et le prénom de leurs auteurs) **du lundi 24 août à 12 h au mardi 8 septembre 2009 à 12 h** pour être soumis au vote électronique du public. Un seul vote sera autorisé par jour et par personne. Le jury de présélection départagera les éventuels ex æquo.

7. RESULTATS ET PRIX

Les 10 auteurs des projets sélectionnés seront avertis personnellement, par téléphone et par courriel, **le vendredi 21 août 2009 au plus tard**. Ils s'engageront à reconnaître le caractère original de leur œuvre et à accepter sa libre diffusion sur le site internet www.20minutes.ch.

Le concours désignera un seul gagnant. Ce dernier se verra gratifier de la publication de son strip dans l'édition de 20 minutes du 11 septembre et recevra un bon de CHF 500.- à valoir auprès de www.gerstaecker.ch, le plus grand fournisseur suisse online de matériel de beaux-arts, ainsi que deux invitations pour la visite de BD-FIL 2009 le jour de son choix. Les auteurs des neuf autres projets sélectionnés recevront également deux invitations pour la visite de BD-FIL 2009 le jour de leur choix.

Le gagnant sera informé par téléphone et par courriel, **le mercredi 9 septembre 2009 au plus tard. Son prix lui sera officiellement remis à l'occasion de la remise des prix du concours «Dessinateurs de demain» de BD-FIL, le jeudi 12 septembre à 19 h. La participation au concours implique, dès lors, une disponibilité à cette date.**

8. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Aucune correspondance ne peut être échangée au sujet du concours et du choix de son jury de présélection. Toute voie juridique est exclue.

20 minutes se réserve le droit de modifier, suspendre, interrompre, reporter, annuler ou proroger le concours si les circonstances le nécessitent, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

20 minutes se réserve la possibilité, d'entente avec BD-FIL, de présenter la sélection des 10 projets retenus et, par défaut, le projet lauréat, dans le cadre de l'exposition «Dessinateurs de demain» de BD-FIL.

9. PROPRIÉTÉ DES PROJETS

Les créations originales restent la propriété de leur créateur et sont protégées comme telles par les lois sur la création et la propriété intellectuelle.

20 minutes s'engage à ne réaliser aucune diffusion ou utilisation particulière des projets non retenus dans la sélection des 10 meilleurs projets.

Dans le cadre promotionnel, sous réserve du respect du droit moral de l'auteur, 20 minutes et BD-FIL se réservent le droit de faire apparaître tout ou partie des projets lauréats, notamment sur leurs sites internet et dans certains médias, sans que cela confère une quelconque rémunération aux auteurs des projets.

20 minutes se réserve le droit d'utiliser à des fins publicitaires ou promotionnelles, le nom et l'image des lauréats sans que cela confère aux lauréats un droit à de quelconques avantages. Si un candidat s'oppose à l'utilisation de son nom et de son image à des fins publicitaires ou promotionnelles, il doit le faire savoir par lettre recommandée avec accusé de réception à la rédaction de 20 minutes (20 minutes SA, rue de Sébeillon 1, case postale 1170, 1001 Lausanne).

Le règlement de ce concours est consultable et téléchargeable sur le site internet de 20 minutes www.20minutes.ch et le site de BD-FIL www.bdfil.ch.

Toute contestation, tout litige sur l'interprétation ou l'application du présent règlement seront soumis à l'appréciation des organisateurs.

Lausanne, 13 juillet 2009